

INFOS PRATIQUES

● GÂTEAU MAGIQUE À LA VANILLE

- 50 cl de lait
- 2 gousses de vanille
- 4 oeufs
- 150 g de sucre en poudre
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1 cuillère à soupe d'eau
- 125 g de beurre
- 110 g de farine
- 1 pincée de sel
- 1 moule rond, diamètre 24 cm, en silicone



Fendez les gousses de vanille en deux et prélevez les graines avec la lame d'un couteau.

Faites chauffer le lait avec les graines de vanille et les gousses ouvertes. Laissez ensuite infuser hors du feu 1 heure minimum. Plus la vanille sera infusée, plus le goût sera intense.

Préchauffez votre four à 150°C, chaleur statique.

Séparez les blancs des jaunes. Fouettez les jaunes avec les sucres et l'eau jusqu'à ce que le mélange blanchisse.

Faites fondre le beurre et incorporez-le à la préparation. Ajoutez la farine et le sel et fouettez quelques minutes.

Retirez les gousses de vanille du lait. Versez-le petit à petit dans la préparation aux jaunes d'œufs, tout en fouettant. Montez les blancs en neige et incorporez-les délicatement à la préparation.

Versez la préparation dans le moule, lissez avec la lame d'un couteau et enfournez 50 minutes à 150°, chaleur tournante.

Avant de démouler, laissez-le au minimum 2 heures au réfrigérateur afin qu'il fige. Cette étape est indispensable !

Servez frais.

Séverine

RETROSPECTIVE

Le samedi 10 janvier : le bilan de l'année 2014 et l'annonce de nouveaux projets du RAMI pour 2015 autour de la traditionnelle galette des rois. Faible participation (3 assistantes maternelles).

Le samedi 7 février : atelier confection de marionnettes. Quelques-unes d'entre vous sont venues fabriquer de jolies marionnettes permettant d'animer les comptines. Ainsi ont vu le jour des cerfs, des moutons, un loup et quelques marionnettes à doigt qui feront le bonheur des enfants.

La semaine du 16 février : semaine du Carnaval ! Nous avons accueilli nos petits copains de la Crèche (jeudi) pour chanter et danser ensemble !



Vacances de février : nous avons accueilli lors des activités quelques assistantes maternelles et enfants de la Crèche Familiale, ceci dans le but de vous proposer des ateliers d'éveil durant toutes les vacances scolaires. Vous avez donc fait la connaissance de Valentine Lepoître, éducatrice de jeunes enfants et directrice adjointe de la Crèche Familiale. Sachez qu'à partir de septembre, nous allons accueillir quelques assistantes maternelles de la Crèche Familiale en activité au RAMI de manière permanente. Elles seront 10 et viendront, comme vous, sur inscription. Pour ne pas diminuer vos possibilités de participation aux matinées d'éveil, nous renforcerons les propositions (plus de lieux d'activités).

Le samedi 14 mars : Forum d'Assistants Maternelles à Tourcoing. Une rencontre fondamentale pour les parents en recherche de mode de garde et les assistants maternels ayant des places disponibles.

Le mardi 17 mars : partenariat Ludothèque. Le premier groupe d'enfants du RAMI a découvert les nouveaux locaux de la Ludothèque pour passer une heure à...jouer. Sachez que ces ateliers seront proposés une fois par mois (le mardi matin) pour un groupe de 6 enfants entre 2 et 3 ans. Et si cela vous donne envie d'emprunter les jeux de la Ludothèque pour les enfants que vous accueillez, grâce au partenariat, vous ne paierez pas la cotisation de 10€ mais uniquement le prix d'emprunt (1€ par jeu).



Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Françoise Josse
Séverine Desmons
Catherine Christiaens
et l'équipe du RAMI.
Merci à Céline Ramakers et Monique Delsaut pour leurs témoignages.



www.mouvoux.fr
03 20 76 27 27

LE PETIT JOURNAL DU RAMI

LE JOURNAL DES ASSISTANTES MATERNELLES INDÉPENDANTES DE MOUVAUX

NUMÉRO 4 - AVRIL 2015



Retrouvez le Petit Journal sur www.mouvoux.fr/index.php/jeunesse-et-sports/journal-rami

l'édito

Chères lectrices, chers lecteurs,

En ce début d'année 2015, nous sommes heureuses de faire le constat que le RAMI de Mouvoux ne cesse d'évoluer et de se développer depuis son ouverture.

L'équipe a connu des changements en 2014, elle s'est enrichi de nouvelles personnes qui apportent du dynamisme et un nouveau regard à l'activité visant toujours à répondre à vos besoins comme à ceux des familles.

Une des missions du RAMI est de recevoir les familles, les informer, les orienter et les mettre en lien avec les assistants maternels.

Cette fonction d'accueil des familles, ainsi que le travail étroit qui s'effectue avec le service petite enfance, participent au recensement de l'offre et de la demande d'accueil et permet ainsi, lors de vos rencontres avec l'équipe, de vous transmettre les informations permettant à chacun de réajuster son offre et optimiser ses places d'accueil.

Nous savons aujourd'hui que les familles n'hésitent pas à comparer les différents modes de gardes sur l'amplitude horaire, les tarifs. Ils sont aussi en demande d'écoute, de souplesse, d'horaires atypiques et ont une exigence en termes de prestations et de qualité d'accueil. Ils souhaitent que leurs enfants puissent s'éveiller et se socialiser.

La professionnalisation du métier d'assistante maternelle et la participation aux activités du RAMI répondent aux exigences des familles, qui reconnaissent le RAMI comme un atout important pour eux, pour leurs enfants comme pour les assistantes maternelles.

Nous souhaitons tout mettre en œuvre afin que les propositions soient riches et diversifiées et ainsi stimuler votre participation.

Aujourd'hui le taux de participation aux matinées d'éveil est en hausse, nous espérons qu'il en sera de même pour les ateliers thématiques et les réunions diverses.

De nombreux projets seront menés sur l'année 2015, permettant de déployer et diversifier les activités. Nous espérons vivement que vous serez nombreux à en profiter !



Sandrine Decottignies, chef du service Petite enfance et Marta Dhenin

● AGENDA DU RAMI

Semaine de la Chasse à l'œuf au RAMI ! Du 7 au 10 avril, les enfants confectionneront un panier puis participeront à la chasse aux œufs dans la cour du relais ou le jardin de la Crèche collective !

Vous avez souhaité pouvoir échanger avec le médecin référent de la Crèche pour remettre à jour vos connaissances en matière de la prise en charge des maladies infantiles ou simplement poser vos questions. Vous aurez donc la possibilité d'assister à une des « réunions santé » organisées au mois de mai. 2 dates au choix : **le mardi 19 mai à 19h** ou **le samedi 30 mai à 10h**. Pensez à nous transmettre les thèmes que vous aimeriez voir aborder. Inscription obligatoire auprès de l'équipe du RAMI.

La Ferme de Lulu s'invite au RAMI en juin ! Chèvres, moutons, lapins et canards seront dans la cour du Relais et une animation sera assurée par Ludvine Fontaine, responsable de la ferme pédagogique. Vous serez informés de la date exacte et de l'organisation de cette demi-journée ultérieurement. Pour la préparer de manière optimale, merci de nous faire savoir le nombre d'enfants et d'assistants maternels intéressés.

Sortie suivie d'un pique-nique le jeudi 4 juin et le vendredi 12 juin. Les travaux du parc du Haumont rendant notre traditionnelle sortie impossible, nous vous proposons à la place deux sorties : une à l'aire de jeux de la Ville de Halle (située rue Lorthois) et l'autre à l'espace vert bordant la mairie.

Le samedi 13 juin un conseiller Pôle Emploi viendra au RAMI pour vous expliquer les changements récents en matière d'allocation de retour à l'emploi.

Echange de pratiques avec une psychologue. Leur but ? Dans un climat propice aux échanges (groupes limités à 12 personnes), partager ses expériences professionnelles, apprendre à prendre de la distance et gérer les situations conflictuelles. Plus de renseignements au RAMI. Merci de nous transmettre les thèmes qui vous intéressent. Inscription obligatoire.

Le 15 avril : 1^{re} réunion pour le prochain numéro du Journal. Nous vous attendons nombreux !

● LA VAE

Qu'est ce que la VAE ?

La VAE est une Validation des Acquis de l'Expérience. La VAE est ouverte à toute personne (quel que soit l'âge, la nationalité ou le niveau de formation), ayant un minimum de trois ans d'expérience en lien avec le domaine visé. La VAE permet grâce à ces compétences, d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle sans avoir à retourner dans un cursus scolaire ou de formation professionnelle.

La VAE se construit en plusieurs étapes avec une possibilité d'un accompagnement de 24 heures pour un suivi de dossier. Une prise en charge financière peut être envisagée en fonction de votre statut.



Comment passer une VAE ?

La VAE se construit en 5 étapes principales :

Définir son projet en recueillant les infos relatives à la formations et expériences professionnelles personnelles. Pour cela il est possible de contacter un PRC (Point Relais Conseil ; liste sur le site vae.gouv.fr) qui vous aidera dans vos démarches afin de savoir ce qui est pris en compte pour la VAE (compétences nécessaires, activités salariés ou bénévoles...).

Se renseigner : si vous ne savez pas quelle certification choisir, il est possible de voir auprès d'un PRC qui, en fonction de vos expériences, vous indiquera le secteur dans lequel vous pouvez passer une VAE.

Si vous avez déjà une idée de certification, vous pouvez consulter le répertoire opérationnels des métiers et emplois(ROME), afin d'accéder au descriptif des métiers.

Une fois que vous connaissez la certification qui vous concerne, vous pouvez contacter l'organisme certificateur. Celui-ci vous envoie un dossier de certification à remplir en joignant les documents nécessaires à la certification et vérifie que vous remplissez les conditions pour passer la VAE.

Dépôt du 1er dossier et recevabilité : le dossier de recevabilité est envoyé par l'organisme certificateur, à qui il faudra le retourner une fois complété. Dans ce dossier on retrouve ce qui compose la certification, les activités du métier concerné, la fonction de l'emploi visé. Une fois le dossier complété et renvoyé, l'organisme procède à la vérification et vous envoie une notification de recevabilité (2 mois d'attente maximum).

Préparation de la validation : une fois l'étape précédente terminée, il y a un dossier de validation à rédiger. Celui-ci permet au jury d'évaluer si les compétences nécessaires à la certification sont acquises. Le dossier comprend une description de l'expérience professionnelle et personnelle en lien direct avec les activités nécessaires à la certification.

L'évaluation finale : Le dossier est présenté à un jury, constitué par l'organisme certificateur. Ce jury évalue les compétences acquises au cours des expériences professionnelles et personnelles et vérifie qu'elles sont correspondantes avec le métier. Un entretien a alors lieu avec le candidat qui défend son dossier devant le jury.

Suite à cela la VAE peut être :

Validée et vous obtenez ainsi le diplôme choisi.

Partiellement validée, ce qui signifie que le jury a validé une partie de vos compétences. Vous avez alors 5 ans pour valider les compétences manquantes.

Non validée, vous n'avez pas les compétences requises.

Encouragements à ceux qui, comme Céline, souhaitent valider leur expérience professionnelle !

A noter aussi que depuis cette année pour toutes demandes de renouvellement d'agrément, vous serez automatiquement invités à passer un examen. Il s'agit d'une épreuve écrite de 2heures organisée par le Rectorat. Ceci correspond au module P1 du CAP Petite enfance intitulé Prise en charge de l'enfant à domicile.

Françoise

Témoignage de Céline :

Après de longues discussions avec Rebecca, je me suis lancée dans la réalisation de mon dossier VAE Cap Petite Enfance. Je voulais le faire pour me permettre de trouver une place en collectivité le jour où je ne voudrais plus travailler à la maison. Dans un premier temps, j'ai contacté le centre de validation pour un entretien afin de connaître les démarches à effectuer.

Il m'a été d'une grande aide pour constituer le livret 1 : cv, expériences professionnelles, justifier de 3 ans d'expériences dans le domaine de la petite enfance, les diplômes, validation de la formation du Conseil général, validation de LEP1). Il faut simplement regrouper les copies des justificatifs dans ce dossier. Après la validation du livret 1, j'ai contacté le Fongecif afin d'obtenir la prise en charge complète de la VAE. J'ai été convoquée par le Fongecif pour une réunion d'informations afin qu'on me remette le dossier de prise en charge à remplir. Le fongecif a accepté ma demande sans problème.

Suite à la prise en charge, j'attaque la rédaction du livret 2 avec l'aide du Greta de Roubaix. On m'explique comment réaliser le dossier et ce qu'il faut mettre. Le livret 2 doit présenter 4 activités de notre métier (exemple : repas, sieste, activité à la maison, activité au RAM, promenade...) Les 4 activités doivent être très détaillées, point par point. Exemple : quand on change un enfant comment on le fait, avec quel produit, le lieu, comment le déshabiller... et pendant ce temps où sont les autres enfants que l'on garde et ce qu'ils font.

La rédaction du livret 2 demande du travail personnel et du temps. J'ai mis 1 an pour le finaliser en y travaillant que 2 heures par semaine (pas évident de trouver du temps calme).

2 semaines avant de passer devant le jury, Greta convoque plusieurs personnes qui passent le CAP petite enfance pour faire une sorte de simulation d'entretien afin de nous rassurer.

Le jour de l'examen, je passe devant un jury composé de 3 professionnels de la petite enfance. L'entretien dure 20-30 minutes, ils me posent des questions sur mon dossier. Rien de très compliqué et à la fin, le jury annonce la validation du CAP. Au total, cela m'a coûté du travail personnel et environ 15€ pour frais d'enveloppes et timbres.



● LA PEINTURE GONFLANTE

PEINTURE GONFLANTE

La peinture gonflante est une activité artistique, scientifique et sensorielle ! On peint, on observe la réaction chimique qui provoque le gonflement sous l'effet de la chaleur et on touche cette drôle de texture du bout du doigt.

Le matériel

Pour réaliser de la peinture gonflante maison, il vous faudra (pour 3 petits pots de peinture) :

3 cuillères à soupe de farine, 3 cuillères à soupe de sel fin, 5 à 6 cuillères à soupe d'eau, des colorants alimentaires ou de la peinture, un four à micro-ondes ou un four classique, des feuilles épaisses

Tout d'abord, mélanger la farine et le sel dans un saladier, puis ajouter l'eau jusqu'à obtenir une pâte un peu épaisse. Répartir cette pâte dans 3 petits pots. Ajouter ensuite la couleur, soit avec quelques gouttes de colorants alimentaires, soit avec un peu de gouache. Bien mélanger.

Il n'y a plus qu'à peindre (au coton-tige, doigt ou pinceau fin) sur une feuille en laissant une bonne épaisseur pour que la peinture gonflante puisse gonfler. Passer la feuille au four à micro-ondes, environ 15 secondes à 800W.



Séverine

● LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Le compte personnel de formation remplace le DIF à partir du 1^{er} janvier 2015. Une réforme de la formation professionnelle, applicable au 1^{er} janvier 2015, prévoit la mise en place d'un CPF (compte personnel de formation) pour toutes les personnes en activité ou en recherche d'activité ; ce nouveau dispositif vient en remplacement du DIF (droit individuel à la formation).



Le nombre d'heures sur le CPF pourrait atteindre 150 heures maximum (au lieu de 120 actuellement pour le DIF) sur 9 ans : 20 h par an les 5 premières années et 12 h par an pendant les 2 années et demi suivantes.

Les heures de DIF acquises et non utilisées par les salariés au 1^{er} janvier 2015 sont transférées sur le CPF.

Un portail d'accès sécurisé au compte CPF est mis en place pour permettre aux personnes de connaître la situation de leur CPF (nombre d'heures) et les types d'actions de formation qu'ils pourront demander (moncompteformation.gouv.fr). Lors de votre première connexion, vous allez créer votre espace personnel (à l'aide de votre numéro de sécurité sociale et d'un identifiant). Munissez-vous aussi de l'attestation fournie par votre employeur (attestation à obtenir auprès de l'IRCEM et faire signer par l'employeur) mentionnant le nombre d'heures acquises au titre du DIF afin de les reporter sur votre compte personnel de formation. Attention le CPF concerne uniquement les formations certifiantes. Pour les formations de professionnalisation, il faut vous servir de votre plan de formation (40h/an). C'est un droit dont vous bénéficiez des 1^{re} heure travaillée. Votre rémunération est maintenue pendant votre formation et votre employeur est remboursé de vos salaires une fois la formation terminée. Si vous vous formez durant le temps d'accueil habituel, son montant est le même que celui de votre salaire. Si vous vous formez hors de votre temps d'accueil, votre rémunération correspond à une allocation de formation. Vos frais liés à la formation (déplacements, restauration) sont également pris en charge.

Marta

● ACCUEILLIR UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Il convient tout d'abord de garder à l'esprit que lorsqu'on parle d'accueil d'un enfant en situation de handicap il s'agit avant tout d'accueillir un enfant.

Le rôle de l'assistant maternel auprès de cet enfant, comme pour tout autre, est de répondre à ses besoins : besoins fondamentaux (de dormir, de manger...) d'éveil, de socialisation, de limites, de repères... Il ne s'agit pas de nier ses particularités liées à son handicap, mais bien d'en tenir compte pour accompagner l'enfant dans son développement.

Quant aux besoins spécifiques liés à une surveillance médicale ou à des soins médicaux particuliers, ils sont de la responsabilité des professionnels du sanitaire et du médico-social en charge de l'accueil de l'enfant et de sa famille (CAMSP, CMP, kinésithérapeute...)

L'accueil d'un enfant en situation de handicap n'est pas obligatoirement synonyme de difficultés supplémentaires. Toutefois, l'assistant maternel peut s'appuyer sur le soutien des partenaires intervenants auprès de l'enfant et de sa famille et surtout des parents pour répondre aux mieux aux besoins de l'enfant.

Pour poursuivre votre démarche et répondre à vos interrogations, nous vous proposons divers outils de réflexion ci-dessous :

Articles :

<http://www.enfant-different.org/analyseprofessionnel/172-modesdegarde/129-assistante-maternelle.html>

<http://www.em-consulte.com/article/891129/article/accueillir-un-enfant-porteur-de-handicap-un-engage>

Vidéo :

Mon petit frère de la lune



Formations IPERIA :

S'occuper d'un enfant en situation de handicap (24 heures)
S'occuper d'un enfant en situation de handicap spécialisation « développer des activités adaptées au handicap de l'enfant » (24 heures)
L'apprentissage de la langue des signes française (40 heures)

Littératures jeunesse :

Une petite sœur particulière, Claude Helft.
Alex est handicapé, Dominique de St Mars.
Mon petit frère de la lune, Frédéric Philibert.

Alicia

Monique, assistante maternelle, accueille Louis, porteur du syndrome d'Angelman (« pantin rieur »)

« Lorsque j'ai accueilli Louis, il avait 4 mois. C'était un bébé comme les autres, suivi tous les mois par un pédiatre. Je me suis un peu interrogée face à sa tête volumineuse et son manque de tonicité. Il se réveillait beaucoup, riait tout le temps, et son regard était fixe. A 6 mois, ne voyant pas d'évolution, j'ai suggéré aux parents de consulter un spécialiste et de faire des examens complémentaires. C'est ainsi que le syndrome de Louis a été diagnostiqué. Est-ce que j'ai hésité à le garder ? Non. L'attachement était déjà là. Les parents, démunis face à l'annonce, avaient besoin d'être soutenus. Je ne les ai pas lâchés. Ni mon petit Louis d'amour. Petit à petit, nous avons trouvé notre langage. Je le stimule pour l'aider à évoluer, ne fais pas à sa place. Aujourd'hui Louis sait prendre sa tétine tout seul, boire son biberon. Grâce aux exercices conseillés par l'orthophoniste, il mange seul son boudoir, mâche correctement. Il suit du regard, fait des bisous, et, depuis peu, des câlins. Je lui parle beaucoup, l'intègre dans les activités proposées aux autres enfants que j'accueille. Divers professionnels de santé interviennent chez moi : un kiné, un ergothérapeute et un orthophoniste. Qu'est-ce qu'il faut pour accueillir un enfant en situation de handicap ? De la patience, de la persévérance, et surtout...du dévouement. »

TRUCS ET ASTUCES :

Pour commencer, voici une astuce partagée par Catherine :

La soupe ou le repas est trop chaud.
Mettez un glaçon. Il refroidit en un rien de temps et c'est prêt.
Les enfants s'amuseront à le voir fondre.

N'hésitez pas à nous faire parvenir les vôtres !